

ARRÊTÉ

portant désignation des membres de jury du concours
externe de contrôleur des Finances publiques affectés au
traitement de l'information en qualité de programmeur
organisé au titre de l'année 2025

(admissibilité)

LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES,

Vu l'arrêté du 18 juillet 2005 fixant la liste des systèmes d'exploitation et des langages susceptibles d'être choisis par les candidats à divers concours et examens portant sur le traitement de l'information du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;

Vu le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des contrôleurs des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 22 février 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours et examens professionnels de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2011 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours spéciaux pour le recrutement de contrôleurs des Finances publiques de 2^e classe affectés au traitement de l'information en qualité de programmeur ;

ARRÊTE :

Article 1 : Sont désignés pour constituer le jury du concours externe pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques de 2^e classe affecté au traitement de l'information en qualité de programmeur, organisé au titre de l'année 2025 :

BAUNAS Daniel	Inspecteur des Finances publiques
COULON Margot	Inspectrice des Finances publiques
HONDELATTE Sandra	Inspectrice des Finances publiques
LANCON Gwenaël	Inspecteur principal des Finances publiques
MARTINEZ Isabelle	Inspectrice principale des Finances publiques
PERRET Romain	Inspecteur des Finances publiques

Article 2 : Monsieur Pierre MARQUE, administrateur des Finances publiques Adjoint, est nommé en qualité de Président du concours externe de contrôleur des Finances publiques de 2^e classe affecté au traitement de l'information en qualité de programmeur, organisé au titre de l'année 2025.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté seront notifiées à qui de droit.

Fait à Noisy-le-Grand, le 31 mars 2025

Pour le directeur de l'École nationale des Finances
publiques,

Par procuration


Laurence PÉROT
Administratrice de l'Etat